



Webinaire de lancement de l'appel à projets 2024 « Collectifs d'agriculteurs engagés dans l'agro- écologie »

- Le contexte régional
- Les dispositifs
- Qu'est ce qu'un indicateur ?
- La sélection des dossiers et leurs financements
- La capitalisation
- FAQ

Le contexte régional

- Éléments de situation
- Le réseau des collectifs



- **Depuis 2018, un appel à projets global «Collectifs locaux d'agriculteurs»**
- Volonté des financeurs de mieux articuler leurs mesures en faveur des collectifs pour les rendre plus lisibles et efficaces
- 1 unique appel à projets sur les 2 bassins décliné sous 3 volets
- 1 seule entrée administrative: la DRAAF
- Dépôt du dossier uniquement sur démarches simplifiées
- Trois financeurs mobilisés dès 2018 dans l'AAP :
 - Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - Agence de l'Eau Seine Normandie
 - État via les fonds CASDAR
- 1 comité de sélection unique pour tous les dossiers
- Création d'une phase «émergence» pour accompagner durant 1 an la création du groupe
- Simplification du dossier de candidature sur démarches simplifiées



demarches-simplifiees.fr

Effectuer
une démarche
administrative
en ligne



Ouverture de l'appel à projet pour tous les volets le 13 mars 2024



<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-hauts-de-france-2024-giee-reco>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-hauts-de-france-2024-collectifs-en>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-hauts-de-france-2024-groupe30000>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/appel-a-projets-hauts-de-france-2024-emergent>

Collectifs d'agriculteurs en transition



Nous sommes 638
entreprises en
collectifs GIEE...

... Et 1 en
groupe
30 000

N'oubliez pas
les 81 fermes
en réseaux
DEPHY!

Sans compter
les 181 fermes
en collectifs
émergents!

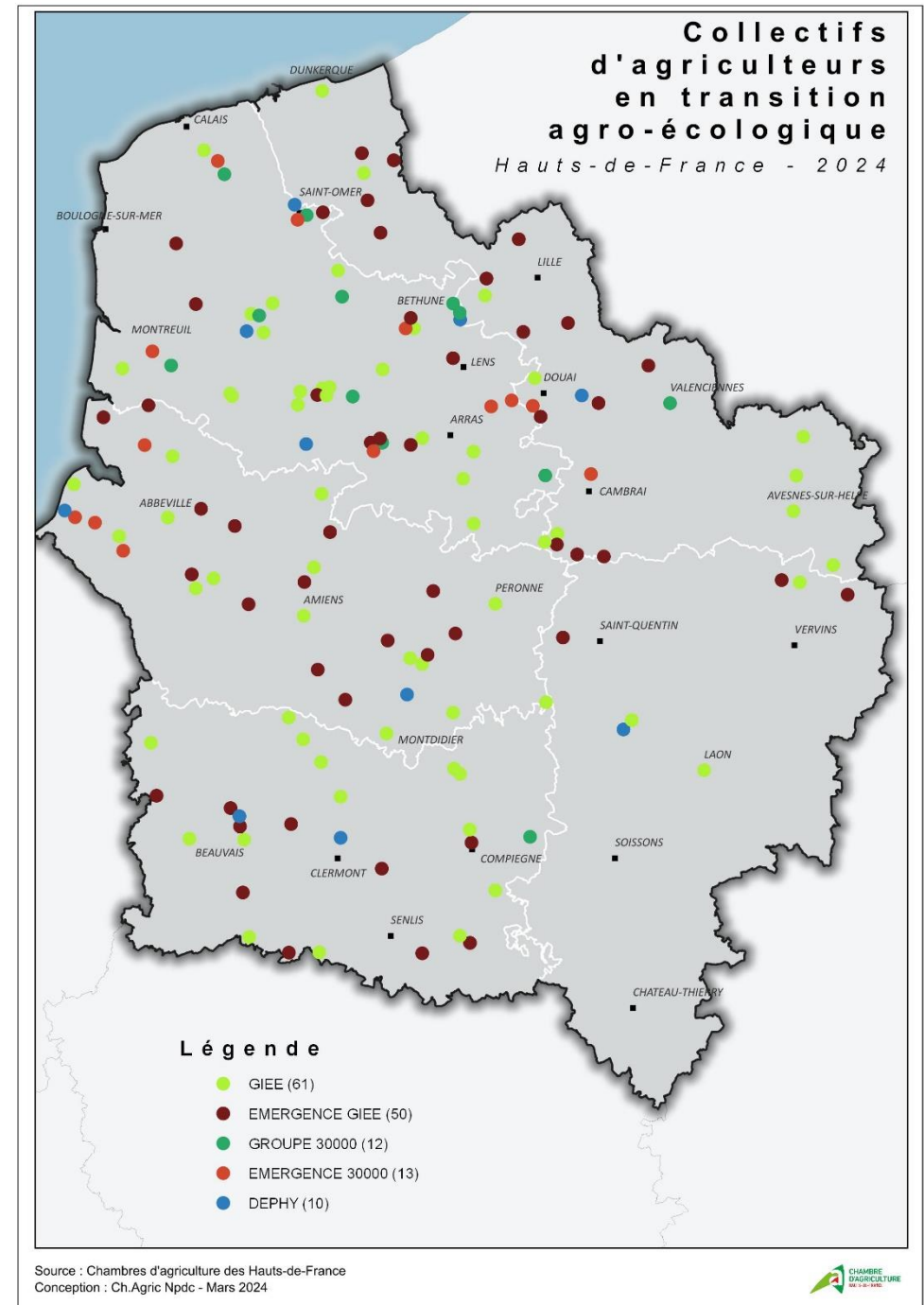
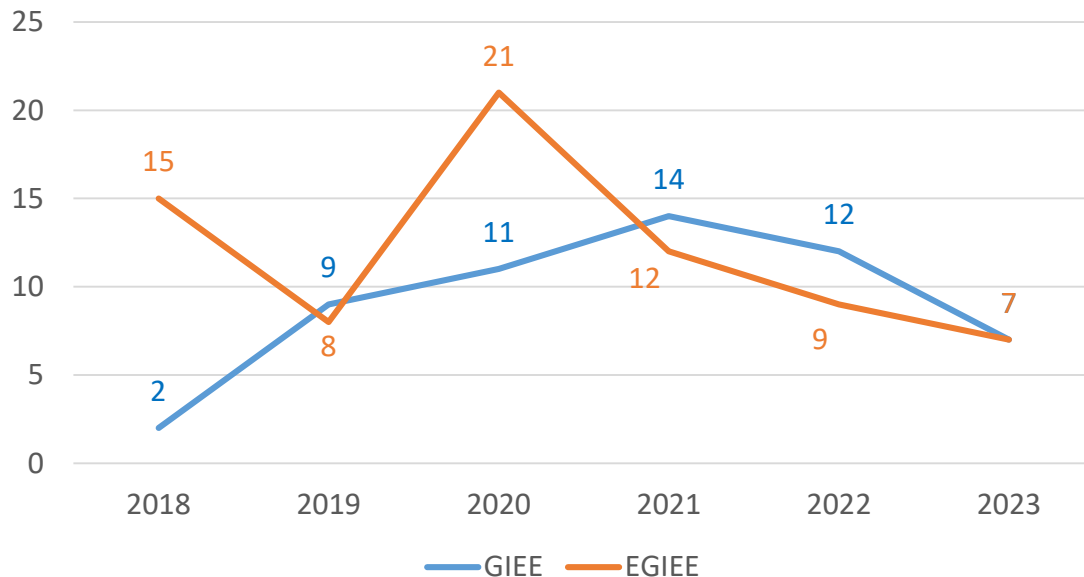
Ensemble, on ira
plus loin!

Au total : **901** agriculteurs en collectifs pour la
transition agro-écologique en 2023
(contre 745 en 2022)

Le réseau des collectifs

Fin 2023, la région Hauts-de-France compte **61 GIEE** labellisés entre 2015 et 2023, dont **37 encore actifs en 2023**.

Il y a eu **12 groupes 30000** dont **1 encore actifs**.



Les dispositifs


- Comment construire un collectif d'agriculteur ?
- Qui fait la demande ?
- Quel dispositif choisir ?
- Les documents disponibles
- Le volet émergence
- Le volet GIEE
- Le volet groupes 30 000



Comment construire un collectif d'agriculteurs ?


1 **Déclat agro-écologique**

Volonté des agriculteurs de construire un collectif autour d'un objectif commun de travailler sur une ou des thématiques sur l'agro-écologie




2 **Recherche d'une structure porteuse et d'accompagnement**

Regroupement de ces agriculteurs motivés pour trouver une structure d'accompagnement afin de monter le dossier de collectif



3 **Montage du dossier émergent**

Montage du dossier par la structure porteuse et des agriculteurs, mise en place du plan d'actions

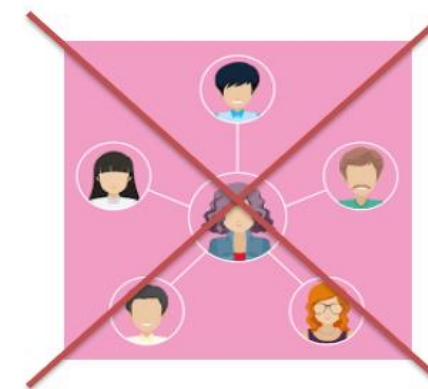


AAP

Dépôt du dossier



Démarche ascendante



- Un groupe, ce n'est pas :**
- un référent de groupe et pas d'interactions entre les membres ;
 - des échanges informels ;
 - comité de suivi du projet ;

Qui fait la demande ?

Est-ce la structure animatrice ou la structure porteuse du futur projet GIEE ?

Les deux types de structure sont éligibles, à savoir que la structure bénéficiaire de la subvention aura à sa charge la part d'autofinancement sur le projet. De manière générale, ce sont les structures animatrices qui font les demandes car ce sont elles qui mettent en œuvre les actions et qui perçoivent l'aide au final.

Quel dispositif choisir ?

Les collectifs engagés dans l'agroécologie, quels sont les différents dispositifs ?

Le projet est mûr, le collectif est déjà constitué ?

NON

EMERGENCE

Projet sur un an maximum pour consolider le projet et le collectif

Projet sur 3 ans minimum reconnu et/ou financé

OUI

Le projet vise à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires



Les groupes 30 000 ont vocation de changer leurs pratiques pour atteindre l'objectif de réduction voire de suppression des produits phytopharmaceutiques (PPP)

OUI

Le projet se traduit par une approche plus globale



Le projet vise une **reconception** du système d'exploitation qui permet de viser une plus grande performance environnementale, sociale et économique



Le cahier des charges émergent

Le cahier des charges GIEE

Cahier des charges des groupes 30 000



Appel à projets 2024 Hauts-de-France
« Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique »

Cahier des charges du volet « Émergence de groupes »



pour le financement de l'émergence
de GIEE et de groupes
« 30 000 »

GIEE :	Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental
Groupe 30 000 :	Collectif d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique à bas niveau de produits phytopharmaceutiques

Date limite de dépôt des dossiers : 1er juillet 2024

Les dossiers de candidatures sont à déposer directement et uniquement sur la plateforme demarches-simplifiees.fr qui sera accessible depuis le site internet de la DRAAF, [rubrique appels à projets](#).

Contacts : pour toute question

- DRAAF : collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr
- Agence de l'Eau Artois Picardie : Quentin MONFOURNY ; qmonfourny@eau-artois-picardie.fr
- Agence de l'Eau Seine Normandie : Katia LANNUZEL ; lannuzel.katia@aesn.fr



Date limite de dépôt des dossiers : 13 mai 2024

Les dossiers de candidatures sont à déposer directement et uniquement sur la plateforme demarches-simplifiees.fr qui sera accessible depuis le site internet de la DRAAF, rubrique appels à projets :

Appel à projets 2024 Hauts-de-France
« Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique »

Cahier des charges du volet « GIEE »
(Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental)



pour la reconnaissance et le financement
de l'animation

Contacts :

Pour toute question, veuillez-vous adresser à collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr



Appel à projets 2024 Hauts-de-France
« Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique »

Cahier des charges du volet « groupe 30 000 - Ecophyto »
(Collectifs engagés dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques)



Modalités de financement et d'animation des groupes

Date limite de dépôt des dossiers : Mardi 13 mai 2024

Les dossiers de candidatures sont à déposer directement et **uniquement sur la plateforme demarches-simplifiees.fr** qui sera accessible depuis le site internet de la DRAAF, rubrique appels à projets : [ici](#)

Contacts : pour toute question

- DRAAF : collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr
- Agence de l'Eau Artois Picardie : Quentin MONFOURNY ; qmonfourny@eau-artois-picardie.fr
- Agence de l'Eau Seine Normandie : Katia LANNUZEL ; lannuzel.katia@aesn.fr

Le guide financier du porteur du projet

Tableau comparatif

Fiche les attentes du jury



Appel à projets 2024 Hauts-de-France

« Collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique »

GUIDE FINANCIER du porteur de projet

Date de lancement : 13 mars 2024

Date limite de dépôt des dossiers : **GIEE/30 000 : 13 mai 2024**

Date limite de dépôt des dossiers émergents : **1^{er} juillet 2024**

Contacts : pour toute question

- DRAAF : collectifs.draaf-hauts-de-france@agriculture.gouv.fr
- Agence de l'Eau Artois-Picardie : Quentin MONFOURNY ; qmonfourny@eau-artois-picardie.fr
- Agence de l'Eau Seine Normandie : Katia LANNUZEL ; lannuzel.katia@aesn.fr

volet de l'AAP « collectifs »	GIEE	Groupe 30 000 - Écophyto II	Groupe émergent
De quoi s'agit-il ?	Dispositif instauré par la loi d'avenir du 13/10/14 : reconnaissance par l'État de collectifs instaurant en œuvre un projet pluriantennal de modification de leurs pratiques vers l'agro-écologie (vers la reconception de l'ensemble du système d'exploitation incluant divers leviers), et visant à la fois une performance économique, environnementale et sociale.	L'un des défis majeurs du plan Ecophyto II est de diffuser auprès du plus grand nombre d'agriculteurs les techniques et savoirs agronomiques économiques et performants émergents (en lien avec DEPHY). Ce transfert privilégie les démarches de groupe comme moyen de changement et permet l'accompagnement au niveau national de 30 000 exploitations dans la transition vers l'agro-écologie.	Ce volet de l'appel à projet permet de financer l'émergence de groupes en formation (à partir d'un noyau minimal de 3 exploitations) sur un maximum, non renouvelable. Ce volet d'émergence concerne des projets non matures pour une reconnaissance GIEE ou 30 000 ou groupe « suite », et permet de les faire évoluer en vue d'un dépôt formalisé vers une reconnaissance.
Qui peut être reconnu ?	Le collectif doit avoir une existence juridique (association, CUMA, groupement, syndicat, GIEE, coopérative...) et être durable. Le collectif doit être constitué en majorité d'exploitants agricoles (déclarant au moins 50 % de son ou des instances délibératives).	Le collectif déclarant la demande de financement doit avoir une existence légale (SIRET, SIRENA) ; soit la structure d'accompagnement du groupe, soit le groupe d'exploitants si structure préjudiciable. Le projet doit être conforme à la réglementation en vigueur. Le projet doit être conforme à la réglementation en vigueur. Le projet doit être conforme à la réglementation en vigueur.	Le projet doit être conforme à la réglementation en vigueur. Le projet doit être conforme à la réglementation en vigueur. Le projet doit être conforme à la réglementation en vigueur.
Modalités de reconnaissance	Par arrêté préfectoral, après avis de la COREAAR ou CAE et du Conseil Régional. La reconnaissance ne vaut pas accord de financement.	Validation par courrier de la DRAAF sur avis du comité des financeurs. La reconnaissance ne vaut pas accord de financement.	Par arrêté préfectoral, après avis de la COREAAR ou CAE et du Conseil Régional. La reconnaissance ne vaut pas accord de financement.
Taille du collectif ?	3 à 20 exploitations. Si taille différente : à argumenter dans le dossier, selon l'application du comité des financeurs.	3 à 20 exploitations. Si taille différente : à argumenter dans le dossier, selon l'application du comité des financeurs.	noyau initial de 3 exploitations minimum, le groupe ayant vocation à s'élargir.
Durée du projet ?	Projet pluriantennal (de 3 ans minimum), durée en cohérence avec les actions mises en œuvre. Financement sur 3 ans maximum, renouvelable.	Financement Agence couvre une période de 3 ans. Le projet peut être renouvelé.	1 an maximum.
Type de projet ?	Projet accordant une priorité à des besoins identifiés sur un territoire. Actions peuvent être multi-thématiques : via du sol, réduction intrants, économie d'énergie, complémentarité colture élevage. Approche « système » : recherche d'axe de progrès sur l'ensemble du système d'exploitation, incluant plusieurs leviers agronomiques. Les actions doivent viser la reconception des pratiques, au-delà des niveaux efficacité optimisation ou substitution.	Les actions mises en œuvre doivent permettre la réduction de l'utilisation des PPP, compatibles avec les objectifs Ecophyto II de -20 % d'ici 2020 et -50% d'ici 2025. L'approche « système » est à privilégier pour permettre des réductions PPP durables. Cependant, l'approche « levier » reste importante pour les GIEE : approches efficacité - substitution, économie, et cohérence avec les objectifs de réduction et d'IFT et modification de pratiques leviers d'actions sur fertilisation.	La phase d'émergence d'un groupe doit permettre le financement des actions pour construire un projet de collectif engagé dans la transition agro-écologique, tendant sur un projet pluriantennal de reconception de son système. Cette construction de projet doit aller au-delà de la situation d'accompagnement. Un diagnostic de situation individuelle.
Financement	- Actions et supports liés à la communication, au transfert et à la diffusion des résultats et expériences ; - IFT des actions d'information, d'échange, de démonstration et de visites d'exploitations, ainsi que la réalisation de supports IFT.	- Actions et supports liés à la communication, au transfert et à la diffusion des résultats et expériences ; - IFT des actions d'information, d'échange, de démonstration et de visites d'exploitations, ainsi que la réalisation de supports IFT.	- Actions et supports liés à la communication, au transfert et à la diffusion des résultats et expériences ; - IFT des actions d'information, d'échange, de démonstration et de visites d'exploitations, ainsi que la réalisation de supports IFT.
Taux d'aide et plafonds éventuels	Le taux de financement de base à 50 % des dépenses éligibles, peut faire l'objet d'une bonification de base maximum selon les types de projets et les financeurs mobilisés. Agence de l'Eau Artois-Picardie : taux d'aide maximum applicable de 70 % Agence de l'Eau Seine Normandie : taux d'aide maximum applicable de 80 % CASADRI : taux d'aide maximum applicable de 80 %	Le taux de financement de base à 50 % des dépenses éligibles, peut faire l'objet d'une bonification de base maximum selon les types de projets et les financeurs mobilisés. Agence de l'Eau Artois-Picardie : taux d'aide maximum applicable de 70 % Agence de l'Eau Seine Normandie : taux d'aide maximum applicable de 80 % CASADRI : taux d'aide maximum applicable de 80 %	Le taux de financement de base à 50 % des dépenses éligibles, peut faire l'objet d'une bonification de base maximum selon les types de projets et les financeurs mobilisés. Agence de l'Eau Artois-Picardie : taux d'aide maximum applicable de 70 % Agence de l'Eau Seine Normandie : taux d'aide maximum applicable de 80 % CASADRI : taux d'aide maximum applicable de 80 %
Durée du financement	3 ans maximum, renouvelable	3 ans	1 an maximum, non renouvelable
Crérite de sélection / Priorisation	1. Ambition agro-écologique du projet avec une approche systémique, notamment avec un axe prioritaire relatif de la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques pour les groupes 30 000. 2. Niveau de la dynamique collective du groupe. 3. Inscription dans une démarche territoriale et pérennitaire. 4. Pertinence des modalités d'accompagnement collectives et individuelles. 5. Pertinence technique des actions prévues par rapport aux objectifs et aux problématiques du projet. 6. Qualité et pertinence du dispositif de suivi projet (notamment indicateur). 7. Qualité et pertinence du dispositif de capitalisation et de diffusion des résultats (notamment ateliers collectifs et visites d'exploitations). 8. Qualité et cohérence générale du dossier.	1. Ambition agro-écologique du pré-projet. 2. adéquation des moyens et des actions mises en œuvre pour constituer le groupe et constituer le projet (qualité de la démarche d'émergence proposée) ; 3. Qualité de l'information proposée au regard de l'expérience et des compétences de l'exploitant et de la structure d'accompagnement ; 4. Inscription dans une démarche territoriale et partenariale ; 5. Qualité et cohérence générale du dossier.	1. Ambition agro-écologique du pré-projet. 2. adéquation des moyens et des actions mises en œuvre pour constituer le groupe et constituer le projet (qualité de la démarche d'émergence proposée) ; 3. Qualité de l'information proposée au regard de l'expérience et des compétences de l'exploitant et de la structure d'accompagnement ; 4. Inscription dans une démarche territoriale et partenariale ; 5. Qualité et cohérence générale du dossier.
Obligations du bénéficiaire	- Bilan annuel « bilan de fin de projet à l'issue » - Obligation de capitalisation/diffusion - Transmettre une fois par an les indicateurs clés	- Transmettre 1x l'an les indicateurs et principaux résultats via le fichier excel « bilan annuel 30 000 » - Participer aux actions de capitalisation/diffusion des résultats	- Transmettre la fiche de suivi d'exploitations (si minimum) - Réaliser un diagnostic d'exploitation lors de la phase émergence - Déposer un bilan de la phase émergence, notamment en vue d'un dépôt en tant que groupe 30 000 / GIEE / Groupe suite à la fin de la phase émergence
CIRCUIT DE GESTION (reconnaissance / financement)	GIEE reconnu par arrêté préfectoral après avis de la COREAAR ou CAE et du Conseil Régional. Examen et sélection des projets lors d'un comité de sélection unique. Instruction du financement et financement attribué par convention DRAAF sur le volet CASADRI et/ou par les Agences de l'eau selon les sources de financement fléchées en comité de sélection.	Le financement des projets vaut accord de relation de « groupe 30000 » ; Examen et sélection des projets lors d'un comité de sélection unique. Instruction du financement et financement attribué par convention DRAAF sur le volet CASADRI et/ou par les Agences de l'eau selon les sources de financement fléchées en comité de sélection.	Examen et sélection des projets lors d'un comité de sélection unique. Instruction du financement et financement attribué par convention DRAAF sur le volet CASADRI et/ou par les Agences de l'eau selon les sources de financement fléchées en comité de sélection.

Bilan de l'appel à projet 2022 « collectifs locaux d'agriculteurs engagés dans la transition agro-écologique »

Les attentes du comité des financeurs

Lancé conjointement par la DRAAF et les Agences de l'eau Artois-Picardie et Seine-Normandie, cet appel à projets (AAP) permet d'accompagner les groupes d'agriculteurs, déjà structurés ou souhaitant se construire autour d'un projet d'amélioration de leurs pratiques agricoles, dans une dynamique de transition agro-écologique des exploitations.

Pour la deuxième année consécutive, les dossiers ont été déposés sur le site Internet démarches simplifiées. Aucun problème n'a été rencontré et les retours concernant l'utilisation de l'application sont plutôt positifs.

Le nombre de dossiers déposés par rapport à l'année dernière est en baisse : 12 GIEE en 2022 contre 19 en 2021 et 9 dossiers « émergent GIEE » en 2022 contre 14 en 2021. Pour les GIEE, la plupart sont issus de groupes émergents financés en 2021 voire 2020. Les thématiques sont majoritairement orientées vers l'agriculture de conservation des sols (ACS). Ces derniers sont plus variées pour les groupes émergents (élevage, amélioration de la fertilisation, filière, ACS, protection des zones de captages).

Le comité des financeurs déplore l'absence de dépôts de dossiers en groupe 30 000 alors que la diminution de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) reste un axe de travail majeur compte-tenu notamment des enjeux liés à la préservation de la qualité de l'eau dans la région. Même si l'amélioration continue vers la réduction d'usage des PPP est centrale dans les groupes 30 000, l'approche agro-écologique intégrée dans une démarche systémique (échelle efficacité - substitution - reconception) est également prise en compte lors de l'examen des dossiers.

Pour rappel, tous les projets présentés en comité de sélection doivent être complets et éligibles. Les dossiers sont étudiés au regard des critères de sélection définis dans les cahiers des charges de l'AAP. Le caractère innovant mais surtout le niveau d'ambition agro-écologique sont évalués. Le comité a été très attentif aux dossiers clairs, avec des objectifs définis et un plan d'actions détaillé. Les projets orientés vers une création de filière, ou ayant un partenariat avec des acteurs de l'aval et les lycées agricoles ont été particulièrement appréciés.

A l'inverse, certains éléments, identifiés ci-dessous, ont été plutôt défavorables lors de la notation des projets. Ils doivent être pris en considération par les futurs porteurs afin d'améliorer la qualité des dossiers :

- certains dossiers sont trop succincts, manquent de clarté dans les objectifs poursuivis par les collectifs et les moyens mis en œuvre pour les atteindre ;
- l'ambition agro-écologique (lié à la reconception du système) est parfois trop faible et l'approche systémique (approche du fonctionnement global des exploitations) du projet n'est pas assez développée ;
- certains projets orientés vers l'agriculture de conservation des sols n'abordent pas suffisamment la problématique de réduction des PPP et/ou pour lesquels aucun indicateur de résultat relatif aux IFT (Indicateurs de Fréquence de Traitements) n'est fixé ;

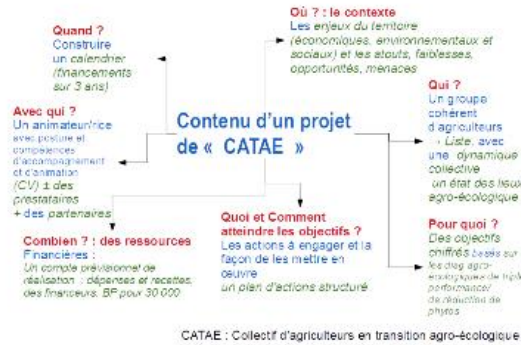
Où consulter ces documents ?

<https://draaf.hauts-de-france.agriculture.gouv.fr/appeal-a-projets-collectifs-d-agriculteurs-engages-dans-la-transition-agro-a4453.html>

Fiche « indicateurs, définitions, caractéristiques »

Fiche 2 : Indicateurs, définition, caractéristiques

- Avant toute chose... comment se construit un projet CATAE (collectif d'agriculteur en transition agro-écologique) ?



- Qu'est-ce qu'un indicateur ?

L'indicateur doit tout d'abord être :



Fiche quelques liens utiles

Fiche 3 : Quelques liens utiles

- [Qu'est-ce que l'agro-écologie ?](#)
- [Les différents collectifs agro-écologiques](#)
- [Site national des collectifs d'agriculteurs](#) en transition agro-écologique (édité par Chambres d'agriculture France, anciennement Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture)
- [Site régional des collectifs d'agriculteurs](#) en transition agro-écologique (mis à jour par la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France)
- Sur le site de la DRAAF des Hauts-de-France
 - [Agro-écologie et environnement](#)
 - [Annuaire des collectifs locaux d'agriculteurs](#)
 - [Feuille de route](#) régionale Ecophyto II+
 - [Plaque](#)tte du bilan des actions Ecophyto de 2019 à 2021
 - [Replay](#) colloque régional DEPHY du 11/01/2022
 - Évolution des données de vente des produits phytopharmaceutiques de 2014 à 2020 en région
- [Blog Ecophyto](#) des Hauts-de-France (mis à jour par la Chambre d'agriculture des Hauts-de-France)
- [EcophytoPIC](#), le portail de la protection intégrée des cultures
 - [Centre de ressources](#) sur les alternatives au glyphosate
- [Vadémécum](#) des méthodes de diagnostics et de certifications à l'usage des exploitations agricoles et de atelièrs technologiques (validé par le RésoThem de l'enseignement agricole, avril 2021)
- Mode de calcul de l'Indice de Fréquence de Traitements se référer à la [boîte à outil](#) du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire
- Comment capitaliser ?
 - [Guide méthodologique](#) réalisé par la Chambre régionale d'agriculture et à la DRAAF PACA
 - Instruction technique [DGPE/SDPE/2016-555](#), Mise en œuvre de la capitalisation des GIEE
- Instruction technique [DGPE/SDPE/2019-29](#) relative à l'accompagnement des collectifs d'agriculteurs en transition agro-écologique
- [Fiches techniques](#) pour des solutions alternatives (éditées par l'association Contrat de solutions)
- [Témoignages et informations techniques](#) pour aider à imaginer son propre système agro-écologique (rédigé par la Chambre d'Agriculture Hauts-de-France)

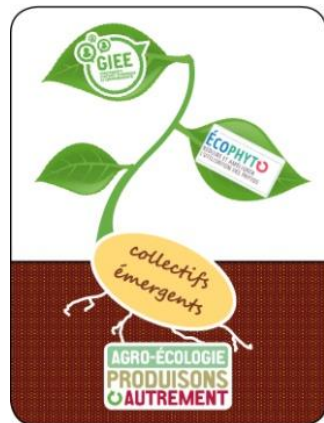
FAQ

Faire une question		Apporter une réponse	
Id	Question	Réponse	Statut
1	Est-il possible de déposer directement un dossier groupe GIEE ou GIEE local pour un dossier d'agriculture en transition agro-écologique ?	Non, les dossiers doivent être déposés en ligne sur le portail de la DRAAF des Hauts-de-France. Le dossier doit être complété et signé par le président du groupe GIEE ou GIEE local. Le dossier doit être complété et signé par le président du groupe GIEE ou GIEE local. Le dossier doit être complété et signé par le président du groupe GIEE ou GIEE local.	En cours
2	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
3	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
4	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
5	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
6	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
7	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
8	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
9	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
10	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
11	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
12	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
13	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
14	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
15	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
16	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
17	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
18	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
19	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours
20	Comment se construit un projet CATAE ?	Un projet CATAE est un projet collectif d'agriculteurs en transition agro-écologique. Il se construit à travers un processus de concertation et de co-construction. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs. Le projet doit être structuré et avoir des objectifs clairs.	En cours



Le volet émergence

**Phase de construction
du collectif et du projet
pluriannuel**



→ *Noyau initial de 5 exploitations minimum*

→ *Phase d'émergence limitée à 1 an*

→ *Rôle primordial de la structure d'accompagnement et de l'animateur*

❓ *La construction de projet doit aller au-delà d'un diagnostic de situations individuelles.*

Projet global de changement de pratiques, de reconception de système et visant la triple performance



Projet de réduction significative de l'utilisation des PPP



Actions de communication
non éligibles

Essais et expérimentations
non éligibles

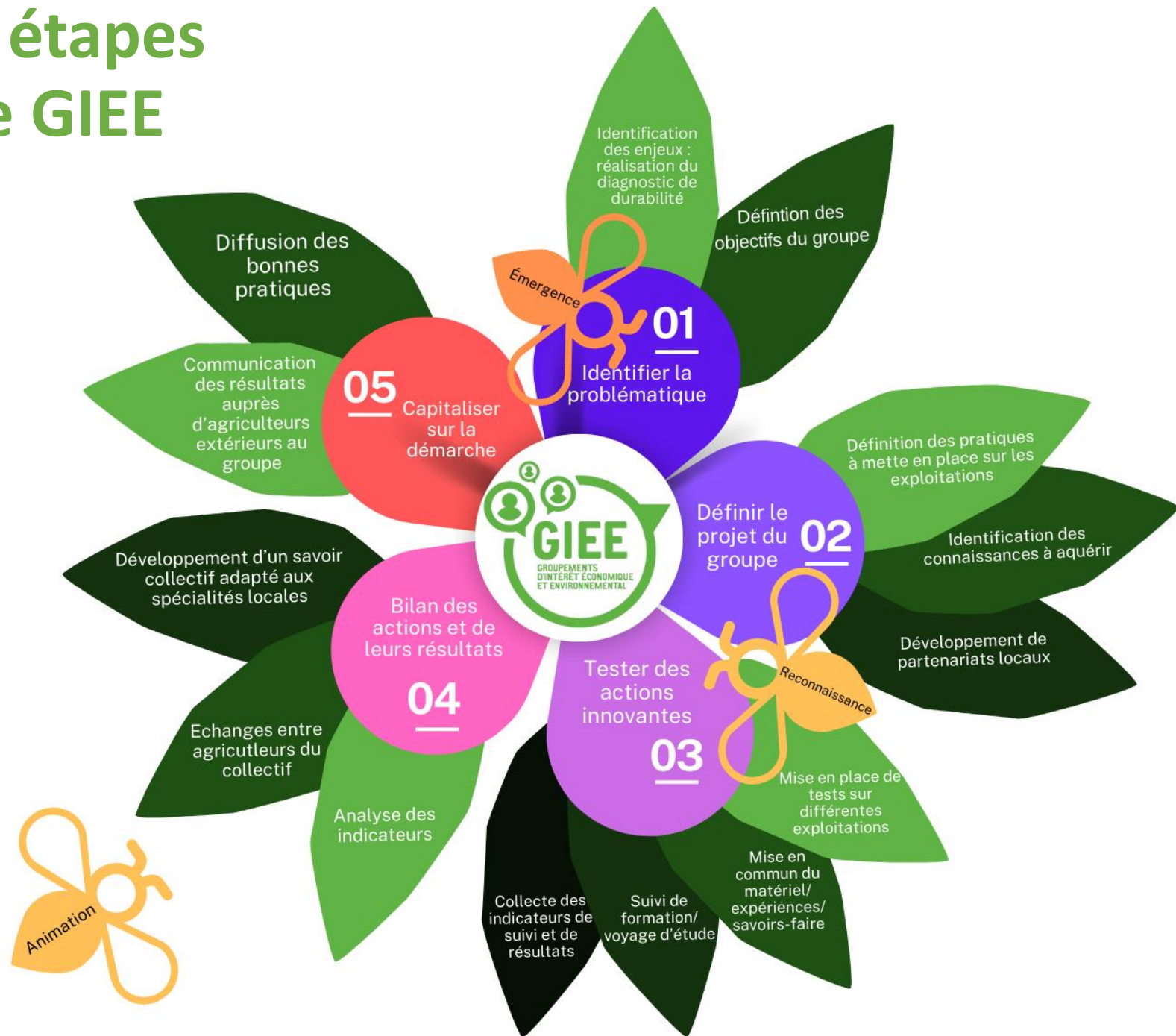
Date limite de candidature :
1er juillet

Pas de reconnaissance au stade « émergence »

Financement limité à 1 an maximum

Le bilan final de la phase d'émergence sera demandé dans le dossier de candidature du futur projet pluriannuel

Les différentes étapes de la démarche GIEE



GIEE créés par la Loi d'avenir de 2014

(= Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental)

- La taille du collectif est comprise entre 8 et 25 exploitations
- Vise une amélioration de la performance économique, environnementale et sociale
 - Projet Multithématique
 - Démarche ascendante
 - Caractère innovant, « pionnier »
 - Approche système forte, visant la reconception
 - Recherche d'autonomie, vie des sols, réduction d'intrants au cœur des projets
- Projet local et pluriannuel
- Changements de pratiques



Les critères de reconnaissance

- 1 – Performance économique
- 2 – Performance environnementale
- 3 – Performance sociale
- 4 – Pertinence technique des actions
- 5 – Plus-value de l'action collective

6 indicateurs de résultats (2 éco, 2 enviro, 2 socio) **obligatoires** et à fournir **annuellement**

Dépenses liées aux **essais et expérimentation limitées à 30%** des dépenses totales du projet

Date limite de candidature :
13 mai

Financement des diagnostics de fin de GIEE

Fiche de présentation du groupe obligatoire

Nouveautés 2024

Fiche de présentation du groupe

- Rapide présentation du groupe et des objectifs
- Support pour la présentation des projets pour le comité de sélection et la commission agroécologique

COLLECTIF D'AGRICULTEURS EN TRANSITION → **AGRO-ÉCOLOGIQUE**

PROBLEMATIQUE

Photos et/ou logo

NOM DU COLLECTIF

DESCRIPTION Ajouter une description

DATE/DUREE Ajouter la date de labellisation et la durée du projet

PARTENAIRES Cliquez les partenaires du projet

OBJECTIFS

AJOUTER LES OBJECTIFS DU PROJET

X AXES DE TRAVAIL

- Axe 1 : détail et indicateur
- Axe 2 : détail et indicateur
- Axe 3 : détail et indicateur

RESULTATS ATTENDUES

- Ajouter les résultats économiques attendus
- Ajouter les résultats environnementaux attendus
- Ajouter les résultats sociaux attendus

FACTEURS DE REUSSITE

Ajouter les facteurs de réussite

POINTS DE VIGILANCE

Ajouter les points de vigilance

Photo agriculteur

Témoignages agriculteur

Animateur : _____

Coordonnées : _____

Logo structure d'accompagnement

- *La taille du collectif entre 8 et 25 exploitations*
- *Projet pluriannuel (3 ans min)*
- *Réduction significative de l'utilisation des PPP*
- *Recours à d'autres pratiques agro-écologiques (approche systémique)*

Point de vigilance :

depuis la loi du 1^{er} janvier 2021 sur la séparation de la vente et du conseil, les organismes avec un agrément « vente » ne peuvent plus candidater pour animer les actions d'un collectif liées à la réduction de l'usage des PPP.

MAIS ils peuvent accompagner un collectif travaillant sur cette thématique en faisant appel à une structure externe pour l'animation.

Renouvellement de financement et de reconnaissance possible pour 3 années supplémentaires
= nouveau dépôt de dossier

Des indicateurs obligatoires :

- SAU du ou des atelier(s) de culture
- Leviers mobilisés
- IFT « herbicides », « hors herbicides », « biocontrôle » voire « glyphosate »
- 3 indicateurs de résultats en lien avec les objectifs économiques, environnementaux et socaux

Date limite de candidature : **13 mai**

Qu'est ce qu'un indicateur ?



Fiche « indicateurs, définitions, caractéristiques »

• A quoi sert-il ?

Points de repères

- ✓ Quantifier ses pratiques
- ✓ Cerner ses points faibles
- ✓ Eclairer les impacts

Cadre de référence commun

- ✓ Echanger sur ses pratiques
- ✓ Partager ses expériences

Donne un T0

- ✓ Suivre l'évolution
- ✓ Mesurer l'efficience des mesures prises

Visio globale

- ✓ Prendre des décisions

Se rassurer

Communiquer sur ses pratiques

- ✓ Convaincre un financeur, un client, le grand public



Quels sont les différents indicateurs ?



Fiche « indicateurs, définitions, caractéristiques »



Indicateurs de résultats

permet d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs du projet

GIEE/30 000

Indicateurs de suivi des actions

liés à la mise en oeuvre directe des actions
(= indicateur de réalisation)

GIEE



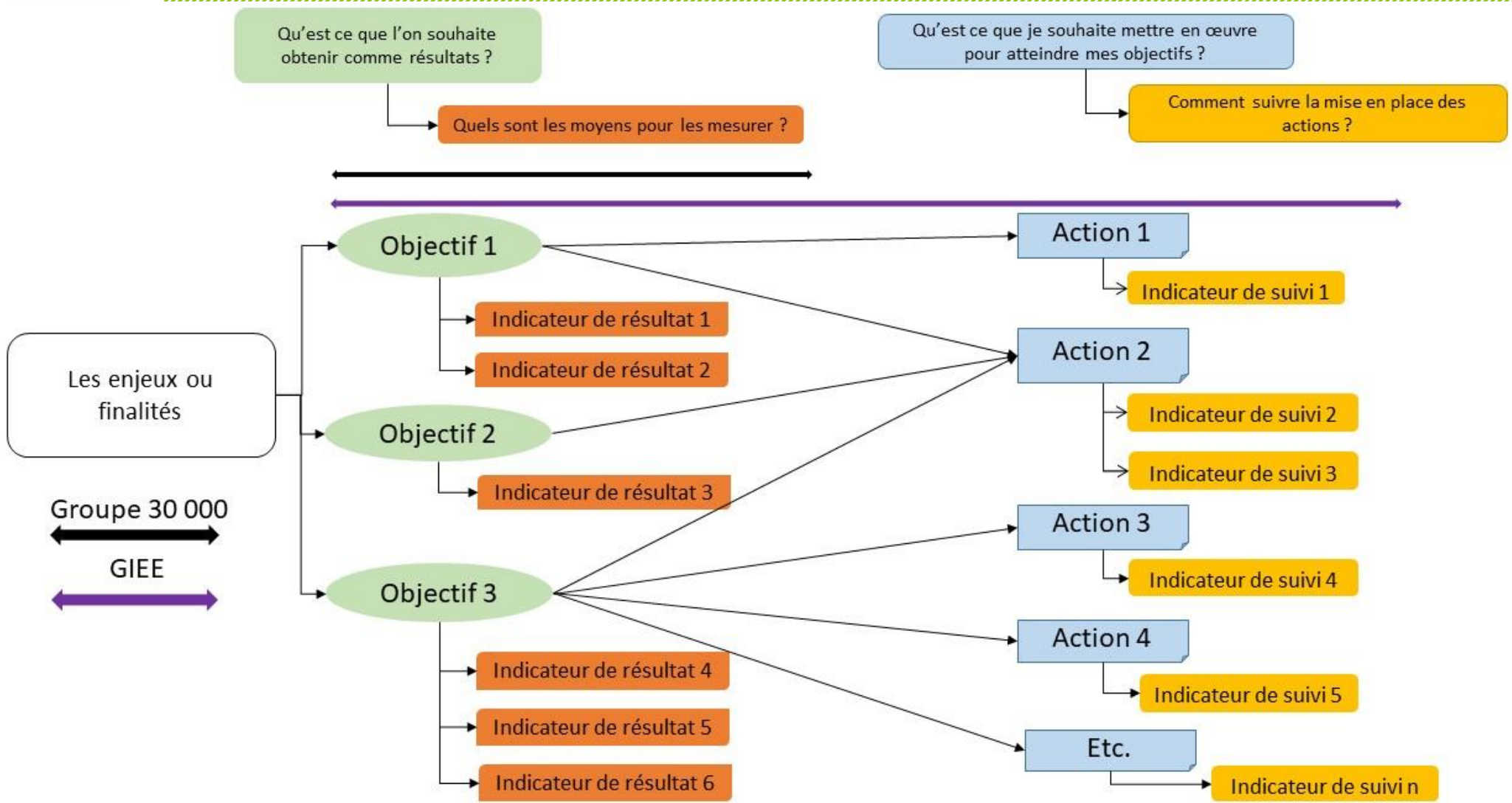
Indicateurs de moyen

permet de déterminer les niveaux de moyens
(financier, humains, etc) utilisés pour atteindre les objectifs.

A ne pas utiliser



Comment se réfléchit un indicateur ?



La sélection des dossiers et leurs financements



- Les dispositifs financiers
- La sélection des dossiers
- Chronologie de l'AAP 2024
- Les critères de financements
- Retour du jury sur l'AAP



Les financeurs

Avec la contribution financière du compte d'affectation spéciale développement agricole et rural CASDAR



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION
Liberté
Égalité
Fraternité



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE DE L'EAU ARTOIS - PICARDIE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE eau seine NORMANDIE

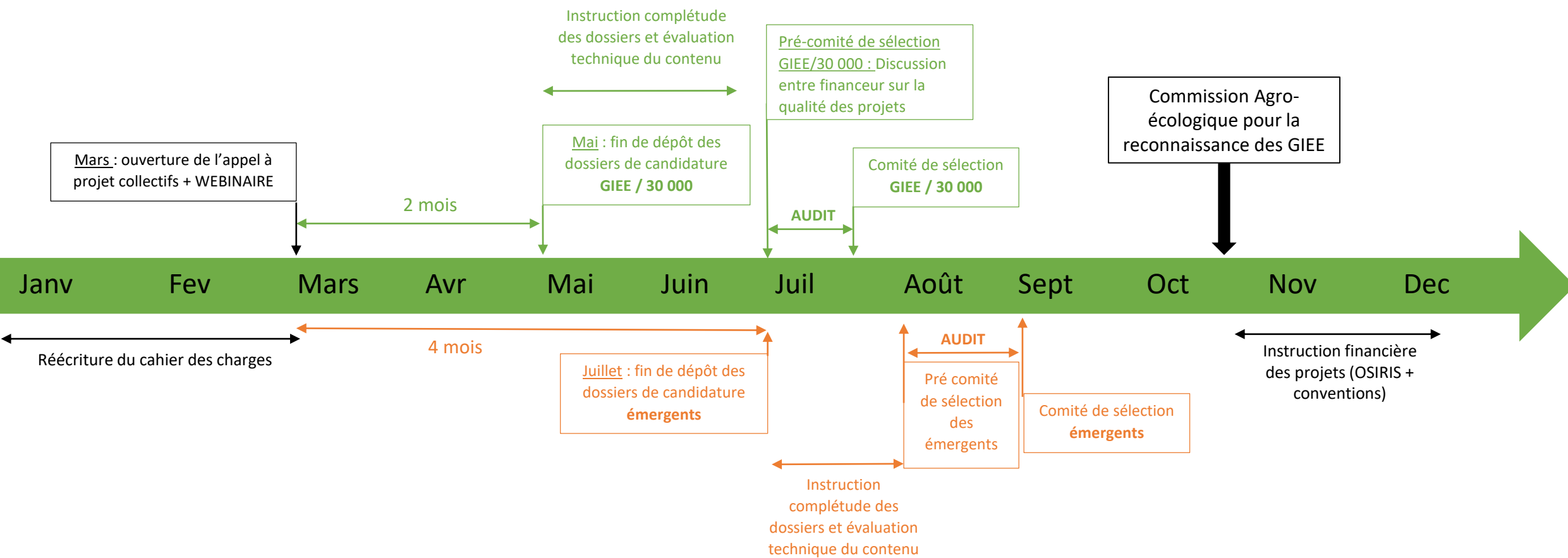
	Émergent	GIEE	Groupe 30 000
Financier	CASDAR Agence de l'eau Artois Picardie Agence de l'eau Seine Normandie		Agence de l'eau Artois Picardie Agence de l'eau Seine Normandie
Durée financement animation	1 an non renouvelable	3 ans renouvelables	
Taux de financement	50 ou 70% Agence de l'eau Artois Picardie 50 ou 80% Agence de l'eau Seine Normandie 50 ou 70/80% selon le territoire pour le CASDAR		50% Agence de l'eau Artois Picardie 50 ou 70% Agence de l'eau Seine Normandie
Suivi administratif	DRAAF		
Suivi financier	Selon le financeur fléché au comité de sélection		Agence de l'eau selon le territoire du projet

La sélection des dossiers



- Projets sélectionnés et classés par pertinence, ambition
- Proposition d'un avis sur le fond du projet
- Prise en compte des critères de priorisation listés dans le cahier des charges de l'AAP
- Proposition d'un taux d'intervention
- Gestion administrative financière simplifiée : 1 dossier = 1 financeur
- Attribution de subventions selon le projet et harmonisée sur l'ensemble de la Région
- Phases d'audit post pré-comité de sélection

Chronologie de l'appel à projet



Critères d'éligibilité

- **Ambition agro-écologique** (triple performance)
- **Dynamique collective** du groupe ;
- **Démarche territoriale et partenariale** ;
- **Modalités d'accompagnement collectives** et individuelles ;
- **Pertinence technique des actions**
- **Dispositif** de suivi proposé (indicateurs)
- **Dispositif de capitalisation et de diffusion** des résultats
- **Qualité et cohérence** générale du dossier..



Critères de bonification

- **Caractère innovant et/ou exemplaire** du projet
- **Objectifs prioritaires** suivants :
 - réduction importante, voire suppression, du recours aux herbicides (dont le glyphosate) ;
 - gestion globale efficiente de l'azote ;
 - protection de la qualité de l'eau
 - promotion des systèmes herbagers (élevage)
- **Mobilisation des acteurs de l'aval dans une logique de filière**
- **Projet en lien avec un groupe existant** (GIEE, DEPHY FERME, groupe « 30 000 ») ;
- **Projet mobilisant les établissements d'enseignement agricole** (exploitation)
- **Composition du collectif favorisant la mixité** entre les exploitations

Critères d'éligibilité

- **Ambition agro-écologique + axe PPP prioritaire**
- **Dynamique collective** du groupe ;
- **Démarche territoriale et partenariale** ;
- **Modalités d'accompagnement collectives** et individuelles ;
- **Pertinence technique des actions**
- **Dispositif** de suivi proposé (indicateurs)
- **Dispositif de capitalisation et de diffusion** des résultats
- **Qualité et cohérence** générale du dossier..

Critères de bonification

- **Caractère innovant et/ou exemplaire** du projet
- **Thèmes suivis** :
 - protection des captages prioritaires d'eau potable
 - réduction importante, voire suppression, du recours aux herbicides (dont le glyphosate) ;
 - **implication des filières**
 - **mesures de protection des personnes à proximité des zones d'habitations** ;
- **Mobilisation des acteurs de l'aval dans une logique de filière**
- Lien avec **un groupe existant**
- **Mobilisation des établissements d'enseignement agricole**
- **Composition du collectif favorisant la mixité entre les exploitations**

Retour du jury sur l'AAP 2023



- **Retour positif suite aux audits :** permet de mieux comprendre les objectifs du groupe et de réajuster en cas de besoin



- Création de **filières**
- Partenariat avec les **acteurs de l'aval**
- Implication des **lycées agricoles** et des **acteurs du territoire**



- Dossiers trop **succincts**
- Objectifs et moyens mis en œuvre **peu développés**
- Indicateurs **mal définis ou absents**



- **Ambition agro-écologique** faible
- **Approche systémique** peu développée
- Faiblesse du **caractère collectif (Ø ascendance)**
- **Capitalisation et diffusion** restreinte

Capitalisation

Laurène MORITZ , Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France



« Capitaliser, c'est transformer le savoir en connaissance
partageable »*

* Pierre Zutter, 1994

Qu'est-ce que capitaliser ?

- CAPITALISER, c'est transmettre les résultats des pratiques innovantes expérimentées et son expérience du collectif
 - ✓ **Dégager des bonnes pratiques** et des résultats applicables à partir des enseignements tirés des actions menées par le groupe.
 - ✓ **Échanger** sur les pratiques, les **améliorer** voire les adapter à d'autres contextes
- CAPITALISER permet d'être en lien avec d'autres groupes d'agriculteurs et donner l'opportunité à d'autres agriculteurs de rentrer dans la démarche agro-écologique.

La capitalisation repose sur **l'ensemble des membres du GIEE** appuyé par la **structure d'animation du collectif**.

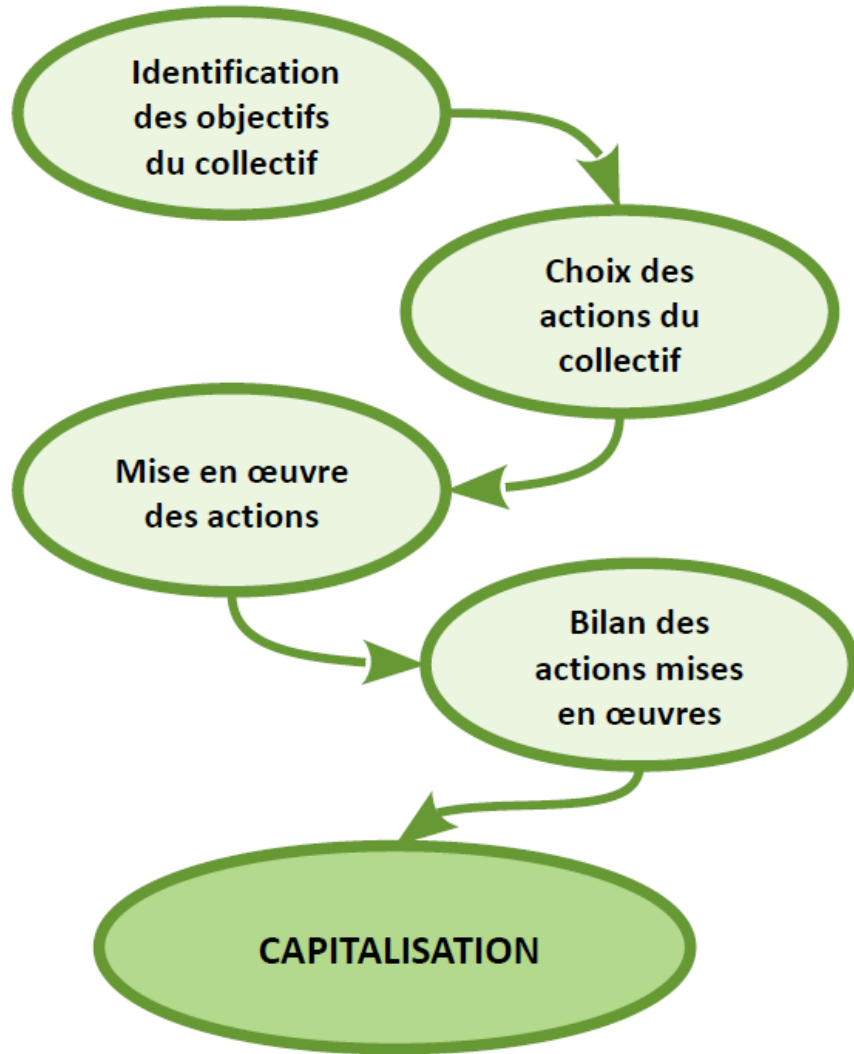
Pourquoi capitaliser?

- **Valoriser** ses actions, ses expériences, ses résultats, ses savoir-faire
- **Rendre accessible**, partager ses « productions » (documents contextualisés), auprès de tous les publics intéressés
- **Mémoriser** ses travaux et résultats sur une base dédiée
- Accroître la **visibilité** de ses travaux, faciliter sa communication
- **Prendre du recul**, analyser ses résultats au cours/à la fin du projet
- **Alimenter sa réflexion** pour ses futurs projets (base partagée !)



Capitaliser, est une exigence de l'appel à projets "collectifs locaux d'agriculteur engagés dans la transition agroécologie", qui fait pleinement partie de l'animation du groupe.

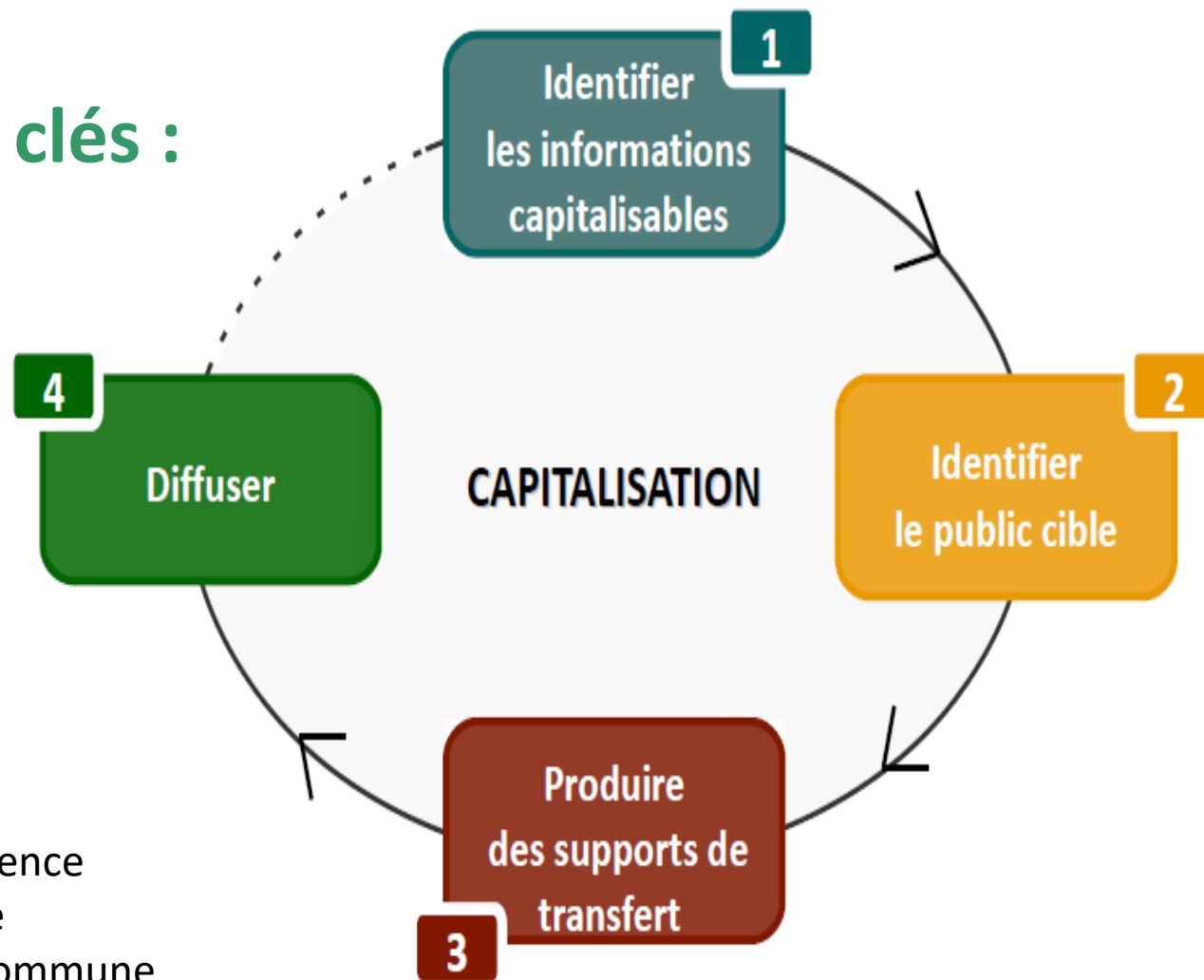
Quand capitaliser ?



- La capitalisation fait partie intégrante du projet du collectif
 - Peut se faire tout au long du projet
- Le bilan des actions peut faciliter la capitalisation

Quelle démarche suivre pour capitaliser ?

4 étapes clés :

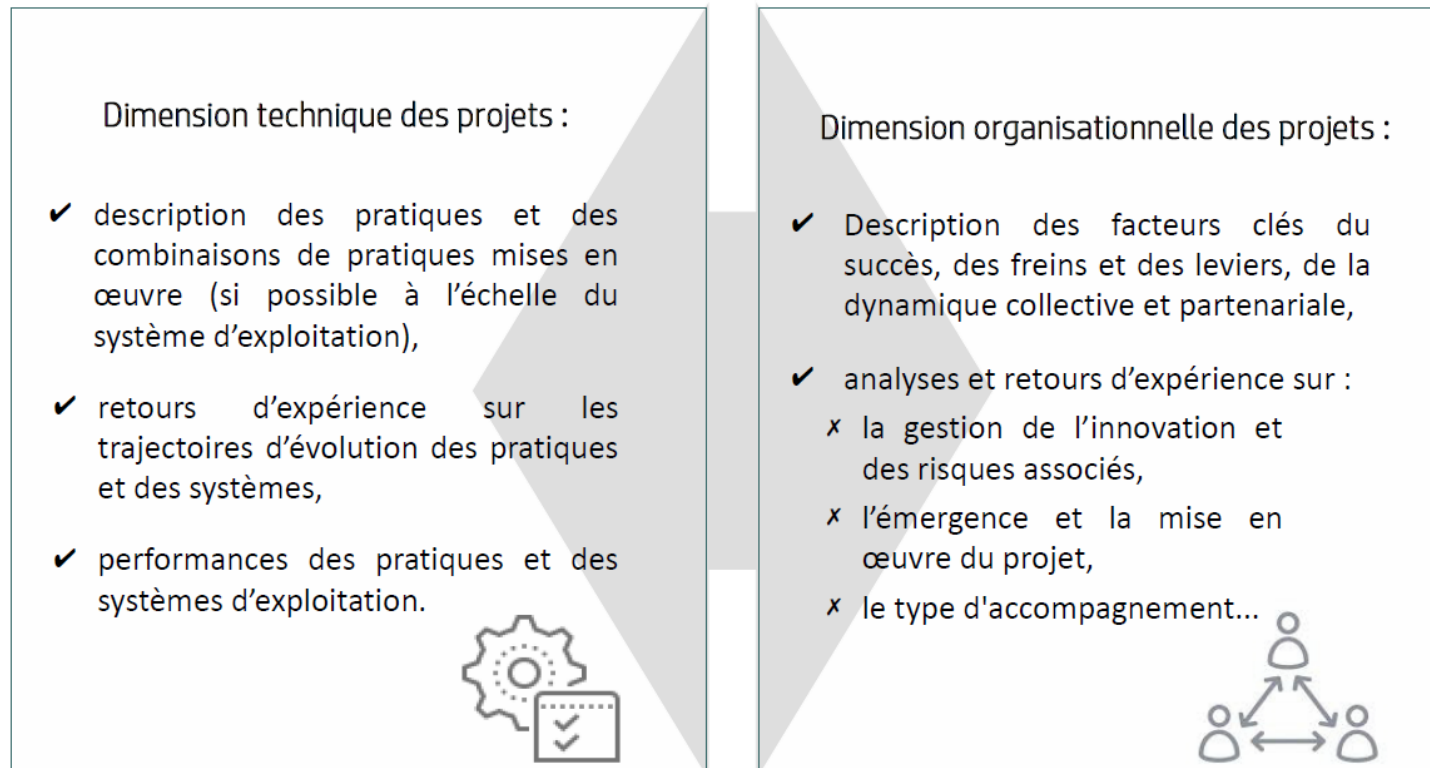


faire de l'expérience particulière une connaissance commune



Étape 1: Identifier des informations capitalisables produites par le groupe

Les informations susceptibles d'être capitalisées peuvent être de différentes natures et donc classés selon **2 dimensions** :



Prendre en compte les attentes des différents destinataires

Pour choisir le **public cible** de la capitalisation, on peut se demander :

- Qu'est ce que cette information pourrait apporter à ce public ?

- Comment pourrait-il utiliser ces connaissances et ce savoir-faire ?

- Quels sont les retours attendus de ces échanges ?

Étape 3 : Produire des supports du transfert de l'information

La capitalisation peut être réalisée à l'aide de multiples supports, à adapter aux informations apportées et au public cible.
L'information doit être détaillée et contextualisée.

GIEE Terr'Avenir : Améliorer ses performances environnementales



L'association Terre du Nord Pas de Calais a été créée en 2006 pour gérer la certification collective ISO 14001 d'un groupe d'exploitants sous la marque Terre Avenir.
La certification Terr'Avenir a pour objectif de réduire l'impact environnemental des exploitations.
L'agronomie fait partie des axes de progrès et pour mesurer les progrès de chacun, le groupe a décidé de travailler sur les Indicateurs environnementaux de la certification HVE. L'objet du GIEE est donc de suivre les Indicateurs de performance environnementale et d'identifier des actions pour les améliorer.

Descriptif du groupe:

Localisation: Nord-Pas-de-Calais
Productions principales: polyculture élevage
Secteur(s) du groupe: élevage de volailles
Année de création: novembre 2014
Statut: agricole: Terre du Nord Pas de Calais

Les enjeux du projet

Réduction d'intrants, amélioration biodiversité, performance économique, mutualisation résultats, meilleure reconnaissance du métier d'agriculteur.

Objectifs du GIEE:

Economie Améliorer la rentabilité des exploitations par la réduction des intrants. Maintenir le potentiel agronomique pour la durabilité de l'exploitation	Environnement Réduire les risques de pollution en réduisant les intrants. Améliorer la biodiversité des exploitations. Limiter les consommations d'eau	Social Améliorer l'image de l'agriculture par l'amélioration des indicateurs de performance environnementale. Favoriser l'échange de pratiques pour l'amélioration de la performance
---	--	---

Plan d'action:

- Suivi des indicateurs de performance environnementale
- Formation
- Partage des expérimentations

Partenaires techniques

- Lycée de Tilloy-les-Mofflaines
- Institut de Genecp
- Parteurs volontaires

Logo et illustrations: IS/VE/2021
Auteurs illustrations: sur / France

LA FICHE
Trajectoire ou témoignage
Information technique

LE GUIDE PRATIQUE
Description détaillée

LA VIDEO
Interview d'agriculteurs
Interview de l'animateur

LE POSTER
Représentation schématique
d'informations clés

**L'ARTICLE DANS UNE
REVUE SPECIALISEE**

La capitalisation implique de partager et de diffuser les connaissances créées dans le groupe = **faire en sorte que le public cible prenne connaissance et utilise les résultats et expériences capitalisés**

La diffusion est possible via **plusieurs canaux** : sur les réseaux sociaux, et internet en général, lors de forums, salons professionnels, journées techniques, conférences ...

La coordination régionale de la capitalisation contribue à assurer cette diffusion

l'instruction technique DGPE/SDPE/2019-29

Animer le dispositif de capitalisation, de **favoriser les échanges d'expériences et de diffuser les actions réalisées**, .

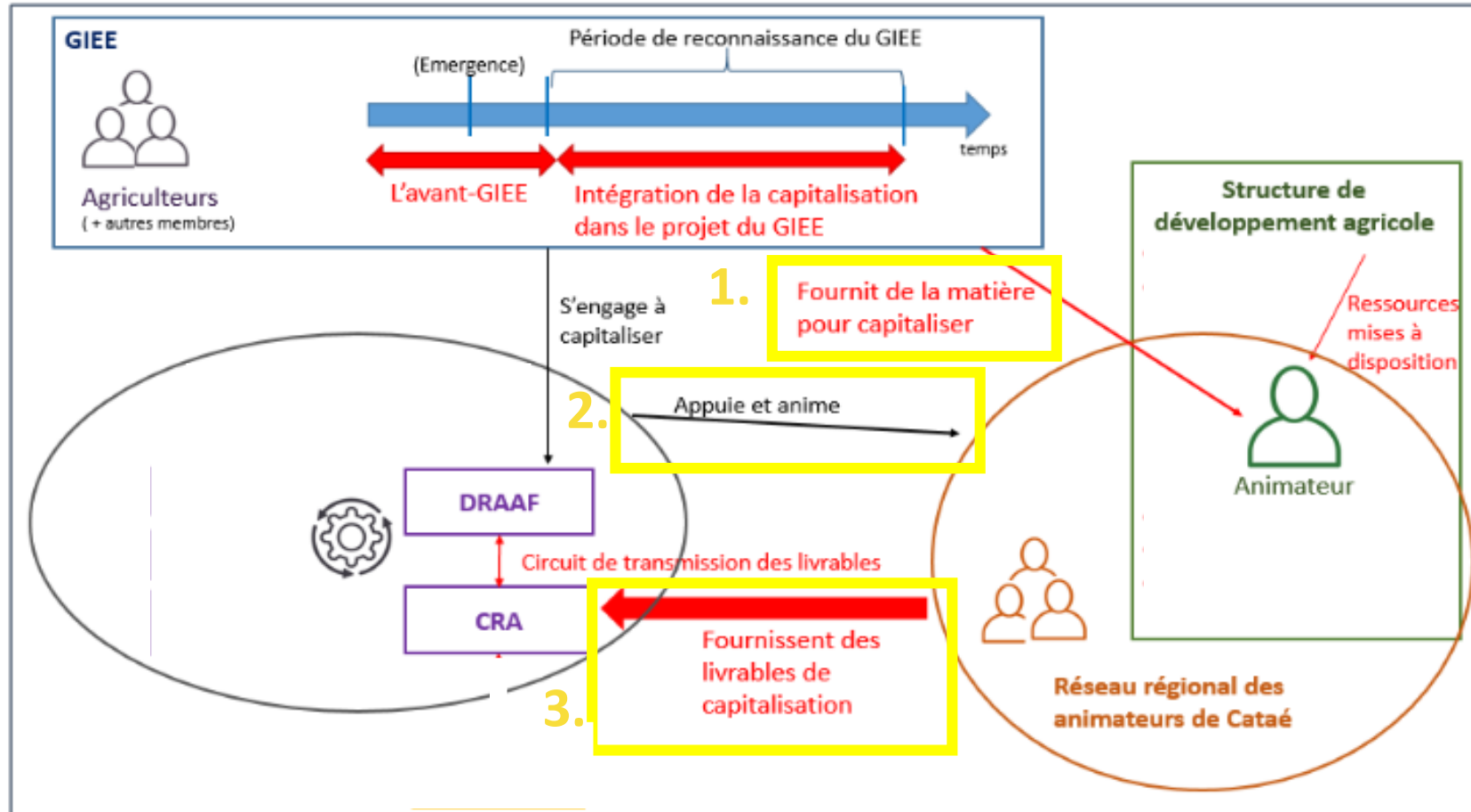
La réglementation a confié à l'APCA et aux chambres régionales d'agriculture (CRA) la mission de **coordonner**, en lien avec les organismes de développement agricole, la **capitalisation des GIEE et groupes 30000**.

Cette mission consiste à animer, à « **mettre en relation** », à « **rendre accessible** », à « **faire connaître** ».

Objectifs

- **Faciliter l'atteinte des objectifs et des engagements des collectifs en matière de capitalisation et de diffusion ;**
- **Donner accès aux résultats et expériences des collectifs à un large public** (agriculteurs, organismes de développement, acteurs du monde rural, ect) ;
- **Décloisonner le développement agricole en matière de transition agro-écologique**, en permettant échanges et collaboration en organismes ;
- **Favoriser la bonne articulation des actions de capitalisation des collectifs avec d'autres initiatives** liées à l'agro-écologie (ecophyto-pic, réseau rural, osae, autres portails de connaissances).

Coordination de la Capitalisation



Interaction entre acteurs de la capitalisation



Volet 1

Faciliter et inciter la réalisation par les animateurs de CATAE de livrables de capitalisation

1. Animation régionale et mise en réseau des organismes de développement accompagnant les CATAE : *mise à jour BDD CATAE, rencontre annuelle animateurs, informations...*
2. Apporter un appui méthodologique à l'animation des collectifs : *Mise à disposition "banque de données" pour aider à l'animation*
3. Apporter un appui à la réalisation d'une capitalisation pertinente et efficace
mise à disposition d'une boîte à outils "capitalisation" sur le site de la DRAAF Hauts de France

Volet 2

Favoriser la diffusion et la communication des résultats et expériences capitalisés

1. Faciliter l'identification des groupes : *mise à jour site national www.collectifs-agroecologie.fr, mise à jour site HDF avec carte interactive*
2. Organisation des échanges de résultats entre ces groupes : *rencontre thématique*

Volet 3

Diffuser, rendre visible les éléments de capitalisation

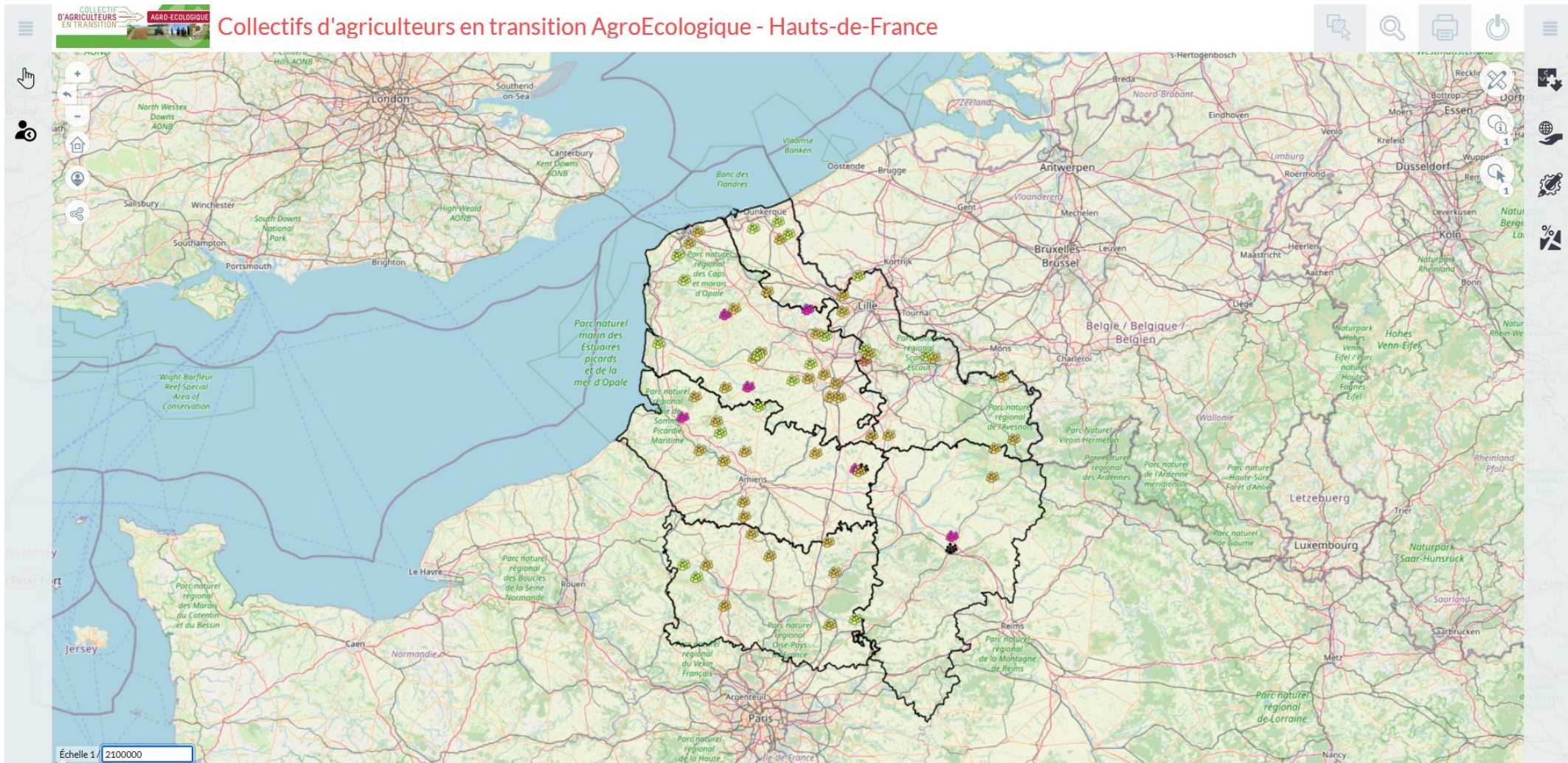
1. Faciliter l'accès aux travaux des CATAE : *mise en ligne des "livrables capitalisation" des CATAE, diffusion sur le Blog [Ecophyto](#)*
2. Encourager l'intervention de CATAE lors d'évènements, journées techniques...

Programme pluriannuel de coordination de la capitalisation GIEE-30000



Construction d'un nouveau programme pour 2025 - 2028

➔ Accessible sur le site de la chambre d'agriculture Hauts-de-France



RD-AGRI

- C'est la plateforme de la R&D Agricole, qui centralise et valorise les résultats de projets de R&D agricole. Elle propose un accès direct aux livrables issus des projets soutenus par le CASDAR, des GIEE et des Groupes Ecophyto 30 000

- On y retrouve:
 - les résumés et éléments descriptifs des projets,
 - les productions associées à chaque projet (livrables de capitalisation).
- Chaque projet est répertorié sur la carte interactive nationale

<https://collectifs-agroecologie.fr/regions/>

COLLECTIFS AGROÉCOLOGIQUES

Bienvenue sur le site des collectifs d'agriculteurs en transition vers l'agroécologie

+ de 1 500 groupes en 2021

+ de 25 000 agriculteurs accompagnés en 2021

TROUVER UN COLLECTIF AGROÉCOLOGIQUE

GIEE, Groupes 30 000 et DEPHY Fermes

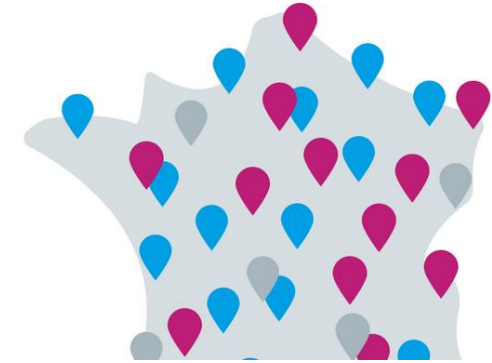
Cette plateforme web permet de trouver facilement les informations sur les collectifs agroécologiques : GIEE, groupes 30 000 et DEPHY Fermes. Grâce à un outil de cartographie, vous pouvez localiser un collectif et accéder à sa **carte d'identité** et à ses **livrables de capitalisation**.

La plateforme permet de localiser sur une carte tous les collectifs agroécologiques :

- **Par types de groupe** : GIEE, groupes 30 000 et DEPHY Fermes
- **Par productions principales** : grandes cultures, maraichage, viticulture, élevage...
- **Par thématiques de travail** : réduction des produits phytos, conservation des sols, autonomie alimentaire des élevages...

Ces filtres peuvent être croisés pour une recherche plus fine et optimisée.

[> Accéder à la carte](#)



Plateforme de la R&D Agricole

← Revenir à ma recherche

Projet **Groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) - 2020** Vue(s) : 26

Publié par : Collectifs agroécologie

Semer les graines de l'agro-écologie avec des semences fourragères durables

- Autre(s) mot(s) clé(s) : Changements de systèmes, diversification des assolements, Polycultures, Semences fourragères

Description

Sur des terroirs contraignants, la production de semences fourragères permet aux agriculteurs de diversifier leurs assolements, en ajoutant un intérêt agronomique et économique à leurs exploitations. Dans la région des Hauts-de-France, le territoire Plateau Picard est un bassin historique pour cette production avec une dynamique de filière positive mais aussi des enjeux pour l'environnement, notamment sur la qualité de l'eau. Cependant à l'heure actuelle, la filière est confrontée à des défis majeurs, notamment sur la gestion du désherbage avec des cahiers des charges exigeants, des résistances croissantes et des leviers chimiques de plus en plus restreints. Le changement de braquet est impératif et le collectif d'agriculteurs engagés veut relever le défi en ce sens avec une transition agroécologique de leurs systèmes.

Productions associées au projet

Document Publié par : Chambres d'agriculture PDF

poster groupe émergent : VERS UNE PRODUCTION DURABLE DES SEMENCES FOURRAGÈRES EN HAUTS-DE-FRANCE 2021

poster 2019 groupe émergent animé par la chambre d'agriculture de la Somme, Matthieu Catonnet : "VERS UNE PRODUCTION DURABLE DES SEMENCES FOURRAGÈRES EN HAUTS-DE-FRANCE"

[Accès contributeur](#)

Carte d'identité du groupe

- Structure porteuse : ASSOCIATION DES SEMENCES FOURRAGERES DURABLES - SFD
- Nombre d'agriculteurs : 12
- Département : Somme
- Territoire concerné : Plateau Picard Sud, Autour d'Alraines, Oise et Seine-Maritime
- Bassin agence de l'eau : Artois Picardie
- Date de reconnaissance du groupe : 15/12/2020
- Date de fin de reconnaissance du groupe : 15/12/2023

Dispositif d'accompagnement

- Animateur : Matthieu CATONNET - m.catonnet@somme.chambagri.fr

Partenaire(s)

- Chambre d'agriculture de la Somme





Merci de votre attention !